



Original : français

N° : ICC-01/05-01/08

Date : 06 avril 2017

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit :

Mme la Juge Christine Van den Wyngaert, juge président
Mmela Juge Sanji Mmasenono Monageng
M. le Juge Howard Morrison
M. le Juge Chile Eboe-Osuji
M. le Juge Piotr Hofmański

SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c. Jean-Pierre BEMBA GOMBO

Public

**Demande de la Représentante Légale des Victimes de reclasser, en tant que public,
le document ICC-01/05-01/08-3484-Conf**

**Origine : Maître Marie-Edith Douzima-Lawson, Représentante légale des
victimes**

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda
James Stewart
Mme Helen Brady

Le conseil de la Défense

M. Peter Haynes, QC
Mme Kate Gibson

Les représentants légaux des victimes

Mme Marie-Edith Lawson Douzima

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Mme Paolina Massidda

Le Bureau du conseil public pour la Défense

M. Xavier-Jean Keïta

GREFFE

Le Greffier

M. Herman Von Hebel

SOUMISSION

1. Dans son ordonnance du 20 mars 2017¹, la Chambre d'appel a ordonné à la Représentante légale des victimes (ci-après « RLV ») de déposer une version publique expurgée de ses observations sur « *Defence application to present additional evidence in the appeal against the Judgment pursuant to Article 74 of the Statute* »² ou, de demander son reclassement en tant que document public.³
2. Le 22 mars 2017, la Défense a soumis sa requête demandant à la Chambre d'appel de reclasser comme public son document ICC-01/05-01/08-3482-Conf⁴ ; requête à laquelle la Chambre a fait droit le 04 avril 2017⁵.
3. La RLV soumet que, dans ses observations, elle s'était appuyée sur le document susmentionné, portant alors le caractère confidentiel, et que sa reclassification justifie le caractère public desdites observations.

¹ Voir ICC-01/05-01/08-3508, p. 3.

² ICC-01/05-01/08-3484-Conf.

³ Voir ICC-01/05-01/08-3508, p. 3.

⁴ Appellant's request to reclassify as public document ICC-01/05-01/08-3482-Conf, 22 mars 2017.

⁵ Order on reclassification, ICC-01/05-01/08-3514, 04 avril 2017.

CONCLUSION

4. Pour les raisons mentionnées ci-dessus, la RLV demande à la Chambre d'appel d'ordonner la reclassification, en tant que public, le document ICC-01/05-01/08-3484-Conf.



Maître Douzima-Lawson Marie-Edith

Fait le 06 avril 2017,

À La Haye, Pays-Bas.